

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/7
	Révision n°: 0
	Date : 06/10/2025
	Remplace la fiche : 20361
ASPIR'ODEUR FLEUR DE COTON	

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **ASPIR'ODEUR FLEUR DE COTON**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Absorbant et destructeur d'odeurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réserve à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Néant

Conseils de prudence

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Description

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 64-17-5 EC : 200-578-6 REACH : 01-2119457610-43	ETHANOL	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	1-5 %
CAS : 10339-55-6 EC : 233-732-6 REACH : 01-2119969272-32	3,7-DIMETHYL-1,6-NONADIEN-3-OL	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	≤ 1

Informations sur les composants

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/7
	Révision n°: 0
ASPIR'ODEUR FLEUR DE COTON	Date : 06/10/2025
	Remplace la fiche : 20361

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion

Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/7
	Révision n°: 0
ASPIR'ODEUR FLEUR DE COTON	Date : 06/10/2025
	Remplace la fiche :
	20361

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage (suite)

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail		
Ethanol (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m ³)	1900
France	VME (ppm)	1000
France	VLE (mg/m ³)	9500
France	VLE (ppm)	5000
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1907
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Espagne	VLA-EC (ppm)	1.000
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	1.910
Espagne	Nota	S

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir rubrique 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire.

Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/ à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

N'est pas nécessaire.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Selon désignation produit
Odeur	: Caractéristique
Point de fusion/ Point de congélation	: Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/7
	Révision n°: 0
ASPIR'ODEUR FLEUR DE COTON	Date : 06/10/2025
	Remplace la fiche : 20361

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point d'éclair	: Non déterminé
Température de décomposition	: Non applicable
pH	: Non déterminée
Viscosité	: Non applicable
Cinématique	: Non applicable
Dynamique	: Non applicable
Solubilité	
L'eau	: Complètement soluble à chaud
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité et/ou densité relative	
Densité	: Non déterminée
Caractéristiques des particules	: Voir rubrique 3
9.2. Autres informations	
Aspect	
Forme	: Solide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif
COV	: 3.1 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation	: Non applicable
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	: néant
Gaz inflammables	: néant
Aérosols	: néant
Gaz comburants	: néant
Gaz sous pression	: néant
Liquides inflammables	: néant
Matières solides inflammables	: néant
Substances et mélanges auto réactifs	: néant
Liquides pyrophoriques	: néant
Matières solides pyrophoriques	: néant
Matières et mélanges auto-échauffants	:néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	: néant
Liquides comburants	: néant
Matières solides comburantes	: néant
Peroxydes organiques	: néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	: néant
Explosibles désensibilisés	: néant

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/7
	Révision n°: 0
ASPIR'ODEUR FLEUR DE COTON	Date : 06/10/2025
	Remplace la fiche : 20361

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité (suite)

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composant n'est compris

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7. Autres effets néfastes

Autres indications écologiques

Indications générales

Aucune pollution des eaux connue.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/7
	Révision n°: 0
ASPIR'ODEUR FLEUR DE COTON	Date : 06/10/2025
	Remplace la fiche : 20361

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Emballages non nettoyés

Recommandation

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation aux Transports.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Contient une substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes : PIPERONAL (120-57-0) mais non concerné car : « exclusion des mélanges et des produits naturels contenant des substances classifiées qui sont composés de manière telle que les substances classifiées ne peuvent pas être facilement utilisées ni extraites par des moyens aisés à mettre en œuvre ou économiquement viables ».

Règlement relatif aux détergents (Règlement CE n° 648/2004/CE et 907/2006) : Etiquetage du contenu :

Composant	%
agents de surface non-ionique	< 5%
savon	5-15%
Parfum (terpineol, dimethyl phenethyl acetate, juniperus virginiana oil, pogostemon cablin oil, tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes)	

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/7
	Révision n°: 0
ASPIR'ODEUR FLEUR DE COTON	Date : 06/10/2025
	Remplace la fiche : 20361

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3 :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :

Fin du document